

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction des finances et du contrôle de gestion

**RAPPORT
BUDGÉTAIRE
2020**

Introduction

Le budget primitif 2020 démontre la capacité du Territoire à maîtriser l'évolution de ses dépenses structurelles de fonctionnement en réponse au cadrage initial fixé à 0% d'augmentation lorsque le service reste le même.

Basé sur une logique de « reconduction » et visant une consolidation des compétences, il constitue ainsi le premier budget territorial à périmètre constant.

Tourné vers l'avenir, et dans l'attente des clarifications sur l'organisation territoriale en Île-de-France et sur la répartition des recettes, notamment fiscales, entre les communes, les établissements publics territoriaux et la Métropole du Grand Paris, Grand Paris Grand Est préserve ses marges de manœuvre. Une réserve de 3,8 millions d'euros est à ce titre inscrite au chapitre « dépenses imprévues » afin de constituer un capital de démarrage pour les investissements futurs qui ont vocation à être décidés après le renouvellement du Conseil de territoire et de l'exécutif.

Le budget primitif 2020 répond ainsi à un objectif central de prudence en matière de prospective. Grand Paris Grand Est dispose d'une situation financière saine : l'EPT est très peu endetté, et il conserve une capacité de désendettement très favorable malgré la prévision de souscrire en 2020 un nouvel emprunt de 13,1 millions d'euros sur le budget annexe assainissement.

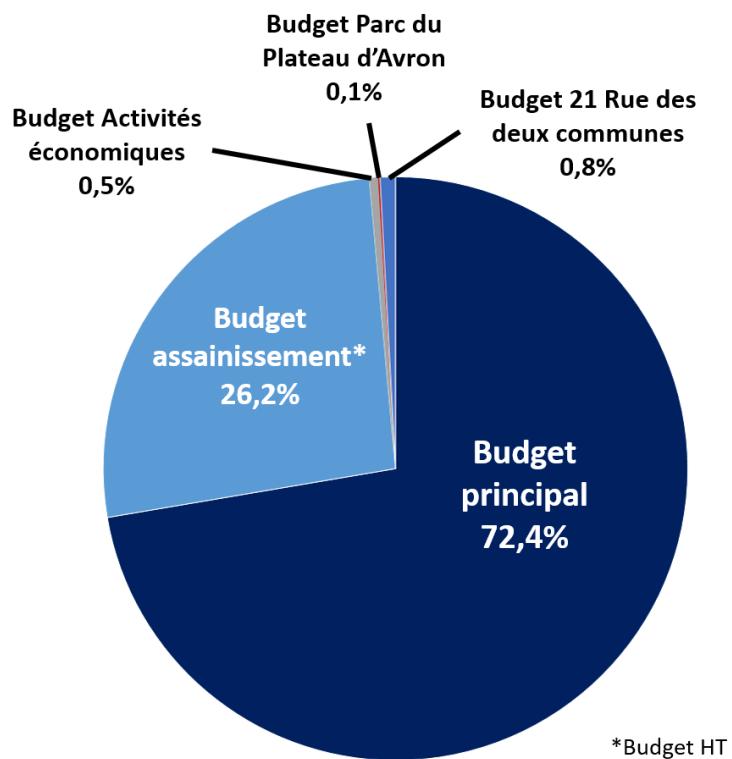
Construit de sorte à ce que l'exercice des compétences et le service rendu aux habitants maintiennent leur niveau actuel, le budget 2020 prévoit en outre une stabilité des taux appliqués par l'EPT pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la contribution foncière des entreprises (CFE) et la redevance assainissement. La contribution prévisionnelle des communes au fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) est également inchangée.

L'exercice budgétaire précédent n'étant pas encore totalement liquidé, les résultats ne seront définitivement arrêtés qu'à l'occasion de l'adoption du compte administratif 2019, au plus tard lors du Conseil de territoire de juin 2020. Dès lors, les excédents finaux 2019 ne peuvent être intégrés dès le budget primitif (BP), mais le seront à l'occasion du budget supplémentaire (BS). Sur le total des dépenses prévisionnelles nécessaires pour l'exercice 2020, afin d'assurer l'équilibre du budget primitif, l'inscription d'environ 9 millions d'entre elles ont été différées au budget supplémentaire pour ce qui concerne le budget principal. Elles sont de l'ordre de 2,5 millions sur le budget annexe assainissement.

Comme l'EPT ne dispose pas à ce jour du compte administratif 2019, le budget primitif 2020 est ici présenté et analysé à l'aune des crédits inscrits au budget primitif 2019.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le budget principal représente 72,4% du volume budgétaire total de Grand Paris Grand Est. Le cumul du budget principal et du budget annexe assainissement dépasse 98%.

Graphique : répartition des crédits 2020 entre les cinq budgets de Grand Paris Grand Est (total = 141M€)

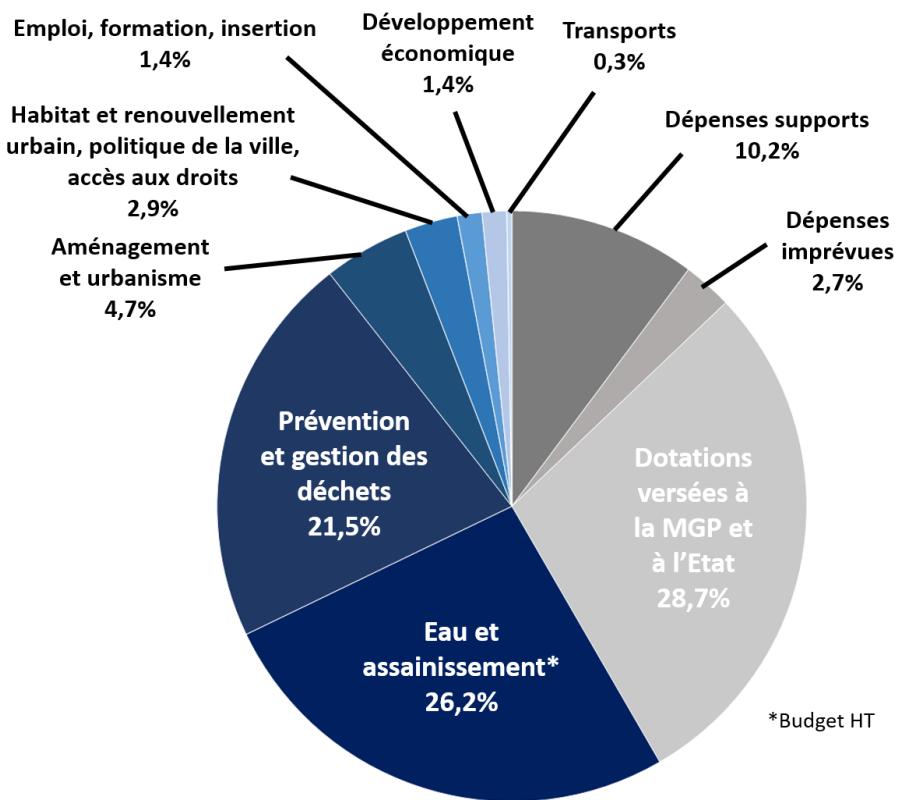


Tous budgets et toutes sections confondus, le budget global de Grand Paris Grand Est se subdivise en trois sous-ensembles principaux :

- Les dotations versées à l'Etat et à la MGP : 28,7% ;
- L'eau et l'assainissement : 26,2% ;
- La prévention et la gestion des déchets : 21,5%.

En termes de grandes masses budgétaires, la compétence aménagement et urbanisme représente la 3^{ème} compétence de Grand Paris Grand Est.

Graphique : répartition des masses budgétaires 2020, dont près de 60% concernent les compétences opérationnelles de Grand Paris Grand Est (total = 141M€)



BUDGET PRINCIPAL

**Tableau : les équilibres du budget principal 2020, tel qu'il est soumis au vote
du Conseil de territoire le 4 février 2020**

Budget principal 2020 - Budget primitif			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP2020	Chapitre	BP2020
011 - Dépenses courantes	14 097 719,48 €	013 - Remboursements	72 540,00 €
012 - Charges de personnel	9 899 978,31 €		
014 - Dotations versées	40 440 207,00 €	70 - Contributions (BAA au BP)	2 299 835,00 €
65 - Contributions	17 931 462,84 €	73 - Taxes (CFE, TEOM, FPIC)	76 494 384,00 €
67 - Dépenses exceptionnelles	100 000,00 €	74 - Subventions, dont FCCT	11 112 640,34 €
022 - Dépenses imprévues	3 792 283,00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	2 760 000,00 €	75 - Produits, revenus	378 821,29 €
042 - Amortissements	1 436 570,00 €	77 - Recettes exceptionnelles	100 000,00 €
TOTAL	90 458 220,63 €	TOTAL	90 458 220,63 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP2020	Chapitre	BP2020
16 - Emprunts	17 500,00 €	10 - Dotations, fonds divers	300 000,00 €
20 - Etudes	1 253 089,01 €	13 - Subventions d'équipement	2 074 277,73 €
204 - Participations financières	2 654 200,00 €	024 - Produits des cessions	1 320 000,00 €
21 - Travaux, acquisitions	5 028 090,22 €	204 - Participations financières	3 493 324,50 €
23 - Travaux	1 730 516,90 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	2 760 000,00 €
27 - Dépôts et cautions	4 000,00 €		
45 - Opérations pour tiers	696 776,10 €	040 - Amortissements	1 436 570,00 €
TOTAL	11 384 172,23 €	TOTAL	11 384 172,23 €

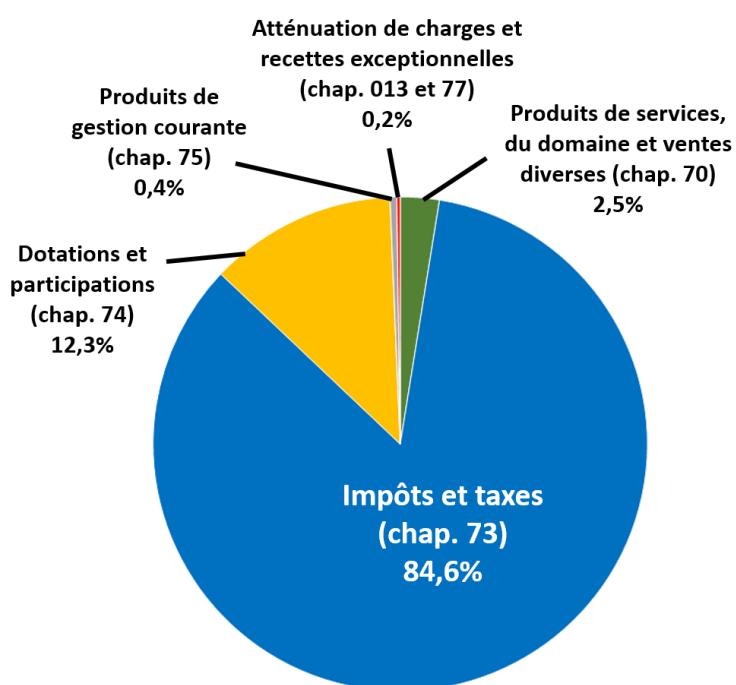
1. Les recettes de Grand Paris Grand Est restent stables en 2020

Dans l'attente de la reprise anticipée du résultat lors du budget supplémentaire, suite à l'adoption du compte administratif 2019 qui interviendra au plus tard en juin 2020, le volume global de recettes affiche une diminution (-7,7% en fonctionnement / -28,1% en investissement). Cependant, ce constat s'explique essentiellement par ce phénomène. En effet, les recettes inscrites en 2020 aux autres chapitres affichent une stabilité en fonctionnement et une dynamique de +17,5% en investissement.

1.1. Les recettes de fonctionnement conservent leur niveau 2019 et sont composées à plus de 80% des impôts et taxes

Graphique : répartition des recettes de fonctionnement par chapitre au budget primitif

2020



Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP2020
013 - Remboursements	72 540,00 €
70 - Contributions (BAA au BP)	2 299 835,00 €
73 - Taxes (CFE, TEOM, FPIC)	76 494 384,00 €
74 - Subventions, dont FCCT	11 112 640,34 €
75 - Produits, revenus	378 821,29 €
77 - Recettes exceptionnelles	100 000,00 €
TOTAL	90 458 220,63 €

Le produit des impôts et taxes (chapitre 73) augmente de 439 549€ au BP2020. Au moment du vote du budget primitif, Grand Paris Grand Est n'a pas encore reçu la notification des bases prévisionnelles pour la CFE et la TEOM. Sur la base d'un maintien des taux, la prospective réalisée sur l'évolution des bases permet d'envisager une dynamique.

- **Contribution foncière des entreprises (CFE) : 38,67 M€**

Après une perte de 5,2% de CFE en 2019 suite à la révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels, il est proposé d'appliquer en 2020 une revalorisation des bases de 0,4%.

Le taux de 32,75% appliqué reste inchangé depuis la création de l'Etablissement public territorial.

Le produit de CFE attendu en 2020 est de 38 669 722€.

Par ailleurs, depuis la loi de finances 2018, il est prévu que les petites entreprises (chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 000€) soient exonérées de CFE. Pour compenser la perte de recette fiscale, l'Etat a prévu le versement d'une allocation compensatrice à Grand Paris Grand Est, qui devrait être d'un montant de 1 619 311€ comme en 2019. Cette recette sera imputée au chapitre 74 (dotations et participations).

Tableau : évolution du produit de CFE depuis 2016

	2016	2017	2018	2019	2020
CFE	38 471 734 €	39 595 575 €	40 643 070 €	38 515 659 €	38 669 722 €

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 37,41 M€**

Par prudence, le budget primitif a été construit avec une évolution des bases limitée à 1%, correspondant à une hypothèse de revalorisation de 1,2% sur les locaux non soumis à la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels, et de 0,4% sur les locaux professionnels.

Tableau : évolution des bases de TEOM depuis 2016

(en 2016, la TEOM était perçue par les communes)

	Bases TEOM 2016	Bases TEOM 2017	Bases TEOM 2018	Bases TEOM 2019 (prév.)	Bases TEOM 2020 (prév.)
Clichy-sous-Bois	27 684 163	27 802 629	28 246 177	28 379 332	28 663 125
Coubron	5 968 224	6 005 335	6 104 777	6 304 306	6 367 349
Gagny	48 443 662	48 762 810	49 530 331	50 574 035	51 079 775
Le Raincy	27 393 156	27 579 355	27 950 696	28 545 785	28 831 243
Les Pavillons-sous-Bois	34 510 203	34 970 226	35 762 422	36 633 085	36 999 416
Livry-Gargan	63 907 823	64 487 522	65 516 546	67 530 166	68 205 468
Neuilly-Plaisance	30 464 042	30 562 797	31 028 362	31 584 246	31 900 088
Neuilly-sur-Marne	48 423 257	48 253 320	48 993 513	50 139 445	50 640 839
Noisy-le-Grand	116 963 606	113 820 434	115 686 295	117 064 374	118 235 018
Rosny-sous-Bois	62 389 511	63 570 041	64 628 461	66 205 657	66 867 714
Vaujours	8 382 770	8 407 168	8 518 355	8 951 210	9 040 722
Villemomble	43 344 980	43 870 071	44 861 609	45 825 994	46 284 254
TOTAL	517 875 397	518 091 708	526 827 544	537 737 635	543 115 011

Pour rappel, Grand Paris Grand Est perçoit la TEOM sur 12 communes seulement, Gournay-sur-Marne et Montfermeil étant adhérentes du SIETREM.

Les taux appliqués en 2020 restent inchangés par rapport à 2019 où une légère baisse avait été décidé pour les communes dont le taux était supérieur en 2018 au taux moyen pondéré du Territoire. Dans l'ensemble, le taux moyen pondéré territorial était donc passé de 7,01% en 2018 à 6,89% en 2019.

Les taux proposés pour l'exercice 2020 demeurent identiques et s'établissent comme tels (hors Gournay-sur-Marne et Montfermeil) :

	Taux 2019, maintenus en 2020
Clichy-sous-Bois	10,50%
Coubron	8,50%
Gagny	8,20%
Le Raincy	5,79%
Les Pavillons-sous-Bois	7,50%
Livry-Gargan	6,33%
Neuilly-Plaisance	8,00%
Neuilly-sur-Marne	6,75%
Noisy-le-Grand	5,68%
Rosny-sous-Bois	6,68%
Vaujours	8,80%
Villemomble	6,39%
Taux moyen pondéré	6,89%

Le produit attendu de TEOM attendu en 2020 est de 37 410 000€.

Tableau : évolution du produit de TEOM depuis 2016
(en 2016, la TEOM était perçue par les communes)

	2016	2017	2018	2019	2020
TEOM	36 240 797 €	36 295 744 €	36 918 629 €	37 036 643 €	37 410 000 €

Les recettes inscrites au chapitre 70 (contributions) augmentent de 933 361€ entre le BP2019 et le BP2020. Cet écart correspond à la somme des participations aux équipements publics des opérations d'aménagement, versées aux aménageurs par l'EPT au titre de l'assainissement depuis le budget principal pour des raisons d'imputation comptable, mais ici remboursées par le budget annexe assainissement. La contribution du budget annexe assainissement aux charges indirectes (fonctions support et charges de structure) générées par la compétence assainissement et prises en charge par le budget principal demeure identique. Comme sur les exercices précédents, elle est de 1 366 474€.

Parmi les recettes récurrentes de fonctionnement, les produits de gestion courante (chapitre 75) augmentent facialement. Elles proviennent notamment des revenus locatifs émanant de notre patrimoine.

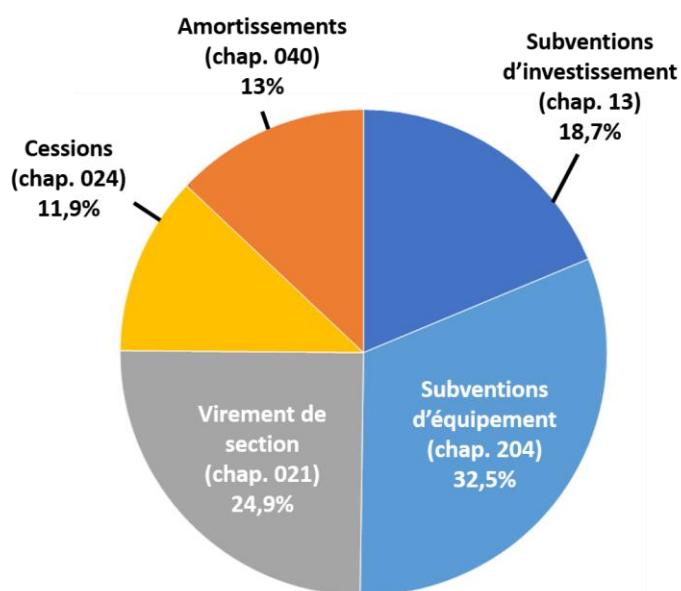
Le chapitre 74 (dotations et participations), malgré un petit fléchissement, affiche un montant total de subventions prévisionnelles relativement stable aux côtés des ressources apportées par les communes à travers le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT). Après une dernière vague de transfert de compétences en 2019 avec l'habitat et la Maison du Droit de Noisy-le-Grand, la contribution des communes reste désormais à périmètre constant. Seule l'application de la revalorisation forfaitaire de 1,2% viendra faire évoluer le FCCT en 2020. Le montant total prévisionnel du FCCT 2020 est donc de 7 852 198€.

Tableau : décomposition du Fonds de compensation des charges territoriales en 2020

	Montants prévisionnels pour 2020				
	FCCT socle	FCCT "compétences 2016" - "part fixe"	FCCT "compétences 2018"	FCCT "compétences 2019"	Total tous FCCT 2020
Clichy-sous-bois	999 424	22 338	124 388	58 199	1 204 349
Coubron		34 829	8 483	0	43 312
Gagny		197 983	47 145	0	245 128
Gournay-sur-Marne		115 608	8 230	0	123 837
Le Raincy		167 538	41 959	28 822	238 318
Les Pavillons-sous-bois		54 915	35 640	10 907	101 462
Livry-Gargan		247 034	98 635	53 103	398 772
Montfermeil	2 834 640	17 862	15 667	40 155	2 908 324
Neuilly-Plaisance		63 717	25 375	0	89 091
Neuilly-sur-Marne		207 614	362 964	0	570 578
Noisy-le-Grand		349 781	425 412	95 094	870 287
Rosny-sous-bois		185 555	445 929	15 398	646 882
Vaujours		191 375	74 971	0	266 346
Villenomble		102 986	39 843	2 684	145 513
TOTAL	3 834 064	1 959 134	1 754 639	304 361	7 852 198

1.2. Les recettes d'investissement sont en hausse

Graphique : répartition des recettes d'investissement par chapitre au budget primitif 2020



Recettes d'investissement	
Chapitre	BP2020
10 - Dotations, fonds divers	300 000,00 €
13 - Subventions d'équipement	2 074 277,73 €
024 - Produits des cessions	1 320 000,00 €
204 - Participations financières	3 493 324,50 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 760 000,00 €
040 - Amortissements	1 436 570,00 €
TOTAL	11 384 172,23 €

Lorsque l'on isole le résultat de l'exercice n-1, les recettes d'investissement augmentent dans l'ensemble de 17,5% entre 2019 et 2020. Une partie de cette hausse s'explique par une progression des subventions d'équipement (chapitre 13) de 463 054,12€. L'ensemble de ces recettes liées à des projets d'investissement portés par les différentes directions opérationnelles de Grand Paris Grand Est provient majoritairement de l'ANRU en direction de la compétence renouvellement urbain qui connaît une entrée en phase opérationnelle des NPNRU de Clichy-sous-Bois et de Neuilly-sur-Marne.

Les participations financières (chapitre 204) diminuent de 675 602,25€ de BP à BP. Elles ont pour vocation de neutraliser les flux financiers repris des communes par l'Etablissement public territorial dans le cadre des opérations d'aménagement d'une part, et concernant les travaux d'espaces publics - relevant de la compétence communale - réalisés dans le cadre des projets de renouvellement urbain sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPT à Clichy-sous-Bois et Neuilly-sur-Marne d'autre part. En effet, depuis que Grand Paris Grand Est est devenu concédant des opérations d'aménagement, il est la seule collectivité compétente pour verser les participations à l'équilibre de ces opérations. Toutefois, afin de respecter le principe de neutralité financière des charges transférées, il a été convenu le remboursement par les communes des sommes à verser. Le montant de ces participations évolue selon le programme des opérations qui ont été initiées par les communes avant leur transfert, d'où une différence entre les exercices 2019 et 2020.

Cette baisse est néanmoins compensée par une nouvelle recette de cession foncière (chapitre 024) aujourd'hui estimée à 1 320 000€ et correspondant à la revente prévue à la Sequano d'un terrain situé à Coubron suite à l'abandon du projet de la ZAC Montauban.

Le montant du virement de section, du fonctionnement vers l'investissement, augmente quant à lui de 1 640 363,29€ entre le BP2019 et le BP2020. Ce virement est une dépense d'ordre dont le but est d'équilibrer la section d'investissement. Le montant pourrait évoluer en cours d'année, en fonction de la reprise du résultat au moment du BS et des décisions qui pourraient être prises en matière d'investissement suite aux élections municipales et intercommunales de mars 2020.

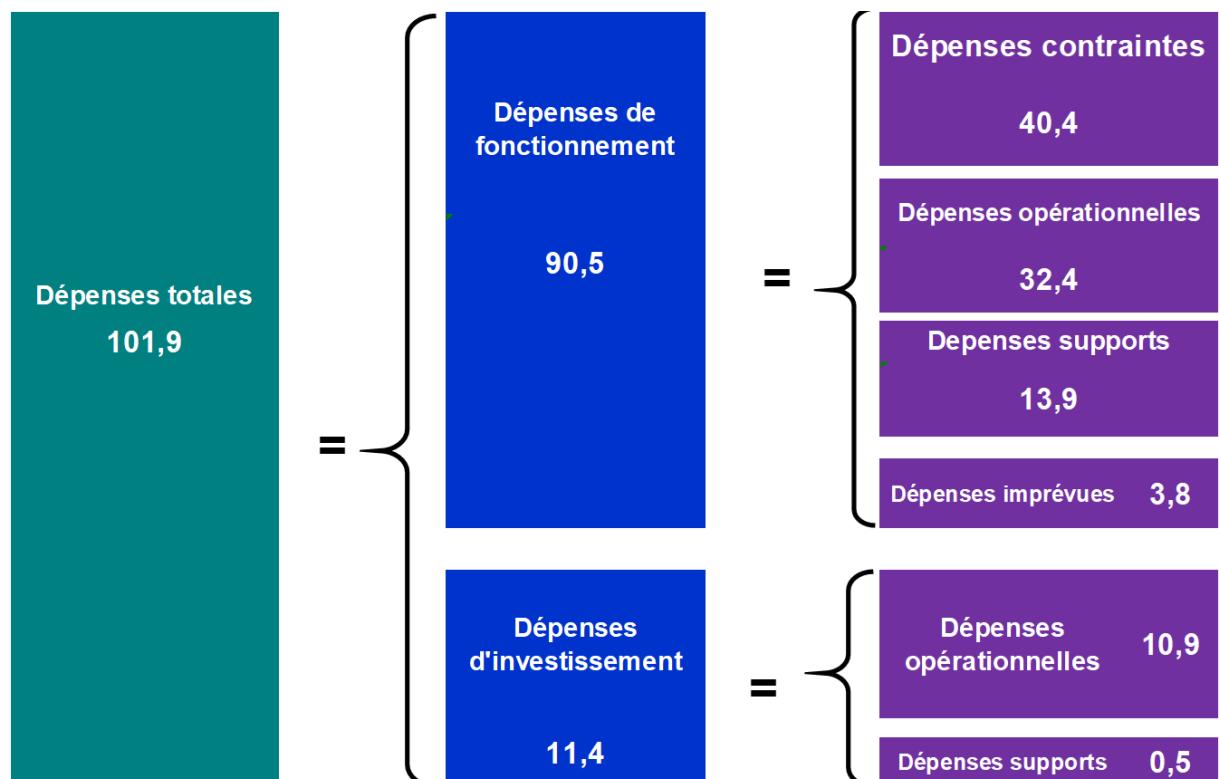
2. Les dépenses de fonctionnement diminuent parallèlement à des dépenses d'investissement qui se développent progressivement, dans un objectif de consolidation des compétences de Grand Paris Grand Est

Relativement stables dans leur ensemble, les dépenses 2020 (hors reports) présentent une baisse notable de 6,6% sur la section de fonctionnement due principalement à une inscription en 2019 de crédits de travaux non récurrents et à l'inscription différée au BS d'une partie des dépenses liées à la collecte des déchets. De son côté, la section d'investissement voit ses dépenses croître de 58% en lien avec le déploiement opérationnel des compétences aménagement et surtout renouvellement urbain. Il convient néanmoins de retenir que la hausse des dépenses afférentes est neutre financièrement pour l'EPT car elle fait l'objet d'un remboursement par les communes concernées.

Concernant la structure générale des dépenses de la collectivité, plus de 90% relèvent du fonctionnement et 10% sont dévolues aux investissements. Les dépenses dites « contraintes » représentent une part très importante et se composent du FNGIR et de la dotation d'équilibre versée à la Métropole du Grand Paris (40,4 millions d'euros au total).

Sur les deux sections confondues, 43,3 millions d'euros de dépenses sont liées aux compétences opérationnelles de l'EPT dans une perspective de consolidation.

Schéma : répartition globale des dépenses du BP2020



2.1. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées mais restent toujours marquées par une part prépondérante des dépenses contraintes

Tableau : répartition des dépenses de fonctionnement par direction

Direction	BP2020	%
Prévention et gestion des déchets	23 227 963,65 €	25,68%
Ressources humaines	10 618 378,32 €	11,74%
Affaires juridiques, commande publique et patrimoine	2 256 120,00 €	2,49%
Habitat et renouvellement urbain	1 260 115,83 €	1,39%
Stratégie, coopérations, communication	703 920,00 €	0,78%
Systèmes d'information	654 530,00 €	0,72%
Emploi, formation, insertion	548 560,00 €	0,61%
Développement économique	386 550,00 €	0,43%
Aménagement et urbanisme	128 240,00 €	0,14%
Transports	60 080,00 €	0,07%
Finances et contrôle de gestion	50 660,00 €	0,06%
Autres (dotation d'équilibre, FNGIR, dépenses imprévues, dépenses exceptionnelles, amortissements, etc.)	50 563 102,83 €	55,90%
TOTAL	90 458 220,63 €	100%

Sans évolution depuis l'exercice précédent, parmi les directions de l'EPT, celle de la prévention et de la gestion des déchets mobilise le premier volume budgétaire sur la section de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre	BP2020
011 - Dépenses courantes	14 097 719,48 €
012 - Charges de personnel	9 899 978,31 €
014 - Dotations versées	40 440 207,00 €
65 - Contributions	17 931 462,84 €
67 - Dépenses exceptionnelles	100 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	3 792 283,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 760 000,00 €
042 - Amortissements	1 436 570,00 €
TOTAL	90 458 220,63 €

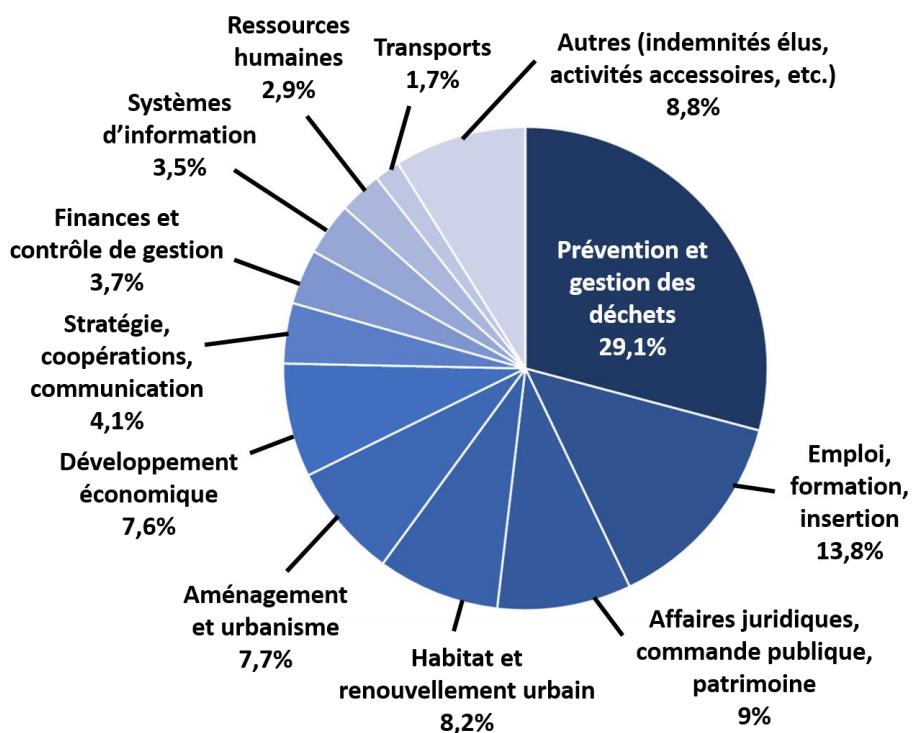
Factuellement, les dépenses de fonctionnement de l'Etablissement public territorial diminuent de 6,6% par rapport au BP2019 et cela se traduit essentiellement au niveau des dépenses courantes (chapitre 011). En effet, des crédits de travaux non récurrents avaient été inscrits sur l'exercice précédent et ne sont pas reconduits cette année. Ce constat est néanmoins observé hors reports et ne doit pas pour autant occulter le fait que le reste des dépenses réelles et récurrentes de fonctionnement ont tendance à augmenter. Conditionnés à l'adoption du compte administratif 2019 et à la reprise du résultat, l'inscription de 7,3 millions d'euros de dépenses liées à la collecte des déchets du second semestre est différée au budget supplémentaire.

De plus, que ce soit les dotations versées (chapitre 014) ou les contributions (chapitre 65), nous constatons une hausse respectivement de 125 342€ et 588 220,18€.

Concernant les charges de personnel (chapitre 012), elles restent stables en revanche. La seule variation tient à la prise en compte du glissement vieillissement technicité (GVT) de 1,1%, soit 128 000€ en plus.

D'un total de 9,9 millions d'euros, les dépenses de personnel (hors assainissement) en 2020 placent toujours la prévention et la gestion des déchets comme la première compétence en termes de poids des effectifs.

Graphique : répartition des dépenses de personnel 2020 par direction
(total hors assainissement = 9,9 M€)



En 2020, afin de consolider l'ingénierie mobilisée à la mise en œuvre de l'action territoriale, il est proposé de créer 7 postes permanents, 4 postes d'apprentis et 1 renfort temporaire, absorbables par les volumes budgétaires disponibles.

Tableau : nouveaux recrutements proposés au BP2020

DIRECTION	INTITULE DE POSTE
Développement économique	1 apprenti
Emploi, formation, insertion	1 chargé de mission
	1 assistant insertion
	1 formateur FLE à temps partiel 50%
Habitat et renouvellement urbain	1 chargé de mission
Prévention et gestion des déchets	1 conseiller en prévention
Affaires juridiques, commande publique et patrimoine	1 renfort de 4 mois
	1 apprenti
Finances et contrôle de gestion	1 agent comptable
	1 apprenti
Systèmes d'information	1 géomaticien
Ressources humaines	1 apprenti

Enfin, le virement de section (021) double quasiment et les dépenses imprévues (chapitre 022) diminuent de 2,4 millions d'euros entre 2019 et 2020. La conservation de cette réserve constitue néanmoins un capital de démarrage stratégique pour le nouveau mandat.

2.2. Les dépenses d'investissement augmentent, en lien avec le développement de l'action du Territoire

Tableau : répartition des dépenses de d'investissement par direction

Direction	BP2020	%
Aménagement et urbanisme	4 412 664,00 €	38,76%
Prévention et gestion des déchets	4 228 730,23 €	37,15%
Habitat et renouvellement urbain	2 013 717,00 €	17,69%
Systèmes d'information	330 000,00 €	2,90%
Transports	164 691,00 €	1,45%
Affaires juridiques, commande publique et patrimoine	129 000,00 €	1,13%
Développement économique	87 870,00 €	0,77%
Emploi, formation, insertion		
Finances et contrôle de gestion		
Ressources humaines		
Stratégie, coopérations, communication		
Autres (remboursement du capital emprunté sur les exercices antérieurs)	17 500,00 €	0,15%
TOTAL	11 384 172,23 €	100%

En 2020, pour la première fois depuis la création de l'EPT, la direction de l'aménagement et de l'urbanisme représente le premier volume budgétaire devant la direction de la prévention et de la gestion des déchets. Quatre directions n'inscrivent aucune dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement	
Chapitre	BP2020
16 - Emprunts	17 500,00 €
20 - Etudes	1 253 089,01 €
204 - Participations financières	2 654 200,00 €
21 - Travaux, acquisitions	5 028 090,22 €
23 - Travaux	1 730 516,90 €
27 - Dépôts et cautions	4 000,00 €
45 - Opérations pour tiers	696 776,10 €
TOTAL	11 384 172,23 €

Facialement, les dépenses d'investissement (hors reports) de l'Etablissement public territorial passent de 7 206 400,80€ à 11 384 172,23€.

Cette forte hausse se traduit majoritairement au niveau des travaux et acquisitions (chapitres 21 et 23) en lien avec le déploiement opérationnel des compétences aménagement et surtout renouvellement urbain pour laquelle 240 000€ seront intégrés au BS compte tenu de la reprise du résultat suite à l'adoption du compte administratif 2019. Bien que le montant inscrit au BP soit stable, les participations financières versées aux aménageurs sont également en progression à l'échelle de l'année puisqu'un peu plus de 500 000€ seront ajoutées en BS et couvertes, elles aussi, par le résultat 2019. Il convient néanmoins de retenir que la hausse des dépenses constatées ici est neutre financièrement pour l'EPT car elle fait l'objet d'un remboursement par les communes concernées.

Concernant les études, 1,2 millions d'euros sont inscrits au budget primitif seulement – ce qui est en dessous du niveau de 2019 – mais il est prévu d'inscrire 1 million supplémentaire au budget supplémentaire afin de couvrir les besoins du second semestre.

Les emprunts (chapitre 16) restent constants puisqu'aucun n'a été contracté en 2019.

3. Principales nouvelles actions 2020, compétence par compétence

- La prévention et la gestion des déchets : un service de proximité indispensable, premier pôle de dépenses de l'EPT**

L'EPT atteint la taille nécessaire pour planifier les installations de tri et opérer un traitement sur un périmètre territorial élargi. Dans l'optique d'assurer une continuité de service à l'échelle du territoire, l'année 2019 a été marquée par un travail important pour préparer de nouvelles infrastructures - déchèterie de Neuilly-sur-Marne et Livry-Gargan – et de nouveaux services – marché de collecte sur le secteur de Livry-Gargan.

Dans la continuité des travaux entamés en 2019, l'année 2020 verra l'ouverture au public de plusieurs équipements :

- Une déchèterie à Livry-Gargan devant être ouverte sur lors du premier semestre 2020,
- Une déchèterie à Neuilly-sur-Marne, pour une ouverture attendue en juin 2020,
- Une recyclerie à Neuilly-sur-Marne.

Afin d'achever ces projets, 116 000€ pour Livry-Gargan et 1 469 000€ pour Neuilly-sur-Marne sont inscrits au BP2020.

L'EPT entend poursuivre la définition de sa stratégie en matière de déchets en prenant en compte les particularités locales, via la mise en place d'un plan local de prévention des déchets ménagers (30 000€) et assimilés, et la création d'un schéma directeur des déchèteries du territoire. Dans ce cadre, l'EPT a engagé une enquête de conteneurisation ainsi qu'une étude technico-financière estimée au total à 1 500 000 € sur deux ans, afin de disposer d'un diagnostic précis de cette politique publique et d'un volet prospectif.

Pour améliorer le financement de cette compétence, un travail d'analyse reste à mener sur la construction de scénarios d'harmonisation des taux de TEOM, ainsi que sur l'éventuelle mise en place de la redevance spéciale.

Enfin, une restructuration du service de maintenance et de livraison des bacs est prévue parallèlement au développement des points d'apports volontaires. A ce titre, on peut mentionner la Cité de l'horloge (39 000€) et la ZAC Maison Blanche - phase 1 (548 000€) parmi les quartiers concernés.

- Plusieurs études structurantes en matière d'aménagement seront poursuivies en 2020**

En 2019, plusieurs chantiers ont été entamés en matière d'urbanisme réglementaire – avec notamment le diagnostic PLUI et la finalisation de récolelement des PLU communaux. Des travaux d'aménagement ont également été menés, avec le lancement des travaux du Parc du Plateau d'Avron et l'étude de conception et de programmation urbaine du secteur Rosny Métropolitain 2.

Concernant l'urbanisme, l'année 2020 verra la poursuite du règlement local de publicité intercommunal, ainsi que la publication du document de synthèse de récolement des PLU communaux.

En termes d'aménagement, plusieurs actions centrales sont prévues :

- Finalisation des travaux du parc du plateau d'Avron avec des acquisitions foncières pour 132 000€ (crédits inscrits au budget annexe) ;
- Engagement de nouvelles études urbaines pour un coût total de 312 000€ décomposé entre une étude sur le centre-ville de Montfermeil (192 000€) et un complément d'étude sur Rosny métropolitain 2 (120 000€) ;
- Engagement des études A103 (144 000€) et ex-RN34 (192 000€), sous réserve de l'accord des élus membres du COPIL, pour un montant total de 334 000 €.

▪ **La politique de la ville et l'accès au droit, des chantiers prioritaires pour l'EPT**

L'EPT et ses communes membres ont travaillé en 2019 à une structuration de la compétence, dans le cadre d'une ingénierie partagée. L'année a notamment été marquée par la rénovation des contrats de ville et la signature d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques (PER).

En conséquence, les actions prévues en 2020 sont les suivantes :

- Mise en œuvre du PER et poursuite de l'identification de projets d'intérêt territorial de la politique de la ville ;
- Pilotage de la programmation 2020, avec une nouvelle enveloppe territoriale – cette dernière est en cours d'instruction : 54 000 € ont été demandés au CGET, 20 000 € seraient à financer par l'EPT ;
- Pilotage d'une mission d'observation des QPV pour approfondir celle menée en 2019 pour 24 000 € ;
- Poursuite du partenariat et de l'accompagnement des publics au sein de la Maison de Justice et du Droit de Clichy-sous-Bois pour un coût prévisionnel de 53 000 € en raison notamment des permanences des avocats ;
- Montée en charge de la Maison du Droit à Noisy-le-Grand et développement de partenariats en vue de sa labellisation « Maison de Justice et du Droit » pour 63 000 € ;
- Elaboration d'un diagnostic des actions menées en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, et mise en œuvre du plan de prévention de la radicalisation présenté par l'Etat en 2019 (25 000 €).

▪ **Un accompagnement soutenu du renouvellement urbain des communes**

En 2019, l'EPT a accompagné les communes dans leurs projets de renouvellement urbain, notamment via la préparation des dossiers NPNRU Neuilly-sur-Marne, avec l'appui dans la préparation de dossiers pour des comités d'engagement, NPNRU Villemomble ou encore le suivi opérationnel du PRU du plateau de Clichy-Montfermeil.

2020 sera marquée par une entrée en phase opérationnelle des NPNRU :

- Lancement d'une AMO pluriannuelle sur la stratégie de communication et de concertation des trois NPNRU (78 000€ /an sur la période 2020-2024) ;
- Lancement de la mission OPC urbaine sur 4 ans pour les trois sites en renouvellement urbain pour un montant total de 450 000 € (hors financement de la CDC), dont 110 000 € pèsent sur le budget 2020 ;
- Conduite des premières opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de l'EPT : si le calendrier opérationnel est respecté, les coûts pour 2020 seront de 350 000 € pour Clichy et environ 1 000 000€ pour Neuilly-sur-Marne ;
- Lancement des études techniques et préalables pour restructurer la piscine de Neuilly-sur-Marne dans le cadre du NPNRU (240 000 €) ;
- Aménagement de la parcelle G4 du secteur central près du chantier de la gare de Clichy-Montfermeil, soit un coût global de 231 000 €.

■ **Des actions menées en vue d'améliorer la qualité de l'habitat sur le territoire**

L'année 2019 a été marquée par le transfert au 1^{er} janvier de la compétence « amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre », ainsi que par la structuration progressive de la compétence habitat privé, certaines communes ayant transféré des dispositifs, actions et charges à l'EPT – Noisy-le-Grand, Livry-Gargan, Les Pavillons-sous-Bois.

Les actions identifiées pour 2020 afin d'améliorer le cadre de vie des résidents sont les suivantes :

- Lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGID) ;
- Lancement d'un diagnostic sur l'habitat privé sur 2 ans (100 000€ inscrits en 2020), afin de définir les dispositifs les plus appropriés pour intervenir sur les copropriétés fragiles et le pavillonnaire ;
- Poursuite des actions menées pour améliorer la situation des copropriétés fragiles et en difficultés dans le cadre du programme POPAC pour environ 400 000 € ;
- Subvention à l'Alec MVE de 54 000 € permettant d'apporter un bouquet de services à l'ensemble des villes du territoire – information et orientation, accompagnement des conseils syndicaux et démarches de copropriétés - alors qu'aujourd'hui seules trois en bénéficient ;
- Participation à la finalisation des conventions d'utilité sociale des bailleurs sociaux.

■ **Une attention particulière portée aux publics fragiles en matière de formation et d'insertion**

En 2019, l'EPT a contribué au bon déroulement de la première rentrée sur le dispositif de remise à niveau LIVE (L'Institut des Vocations pour l'Emploi), associé à LVMH. Des réunions de travail régulières ont également permis l'ajout au projet de tiers lieux de SODEXO d'un espace de 200m² pour accueillir un organisme de formation. Des projets de ressourcerie numérique et un Repair Café ont également été expérimentés.

Plusieurs actions ont été identifiées pour 2020 :

- Suivi de la mise en application du pacte IAE (Insertion par l'Activité Economique) ;
- Dans le cadre de la plateforme numérique, expérimentation des cours de français langue étrangère et démarche de labellisation. Au total, les actions menées dans le cadre de la plateforme linguistique représenteront 206 000€ en 2020 ;
- Mise en place, pour la plateforme numérique et informatique, des actions conventionnées avec l'ADFSAP (Action pour le Droit à la Formation et aux Services A la Personne) : ateliers, SAS, ressourcerie numérique. Les actions globales menées dans le cadre de la plateforme numérique représentent 60 000€ ;
- Poursuite des actions menées sur la Maison de l'Habitat, avec notamment des actions et ateliers autour de la fracture numérique pour un coût total de 20 000€ ;
- Constitution d'une offre informatique à la Maison des Services Publics afin de faciliter l'accès aux services publics en ligne, pour un service semi-autonome.

- **Au cœur d'un territoire dynamique, une politique de développement économique structurée**

L'année 2019 a été marquée par le lancement du schéma de développement économique, la mise en place d'outils de connaissance du territoire autour d'une banque de donnée sur l'immobilier d'entreprises et d'un observatoire économique, la création d'une mission de prospection et d'accueil d'entreprises ainsi que l'approfondissement de l'accompagnement et de l'offre de services aux entreprises.

En 2020, GPGE ambitionne de déployer plus largement ses services en matière de développement économique, avec une présence renforcée auprès des Villes, entreprises et porteurs de projet.

Ses actions principales pour l'année à venir sont ainsi les suivantes :

- Poursuite du schéma de développement économique, avec la mise en œuvre des axes stratégiques de la politique de développement économique de GPGE. Un rapport final sera rendu et validé par les instances d'ici à la fin du premier semestre 2020 et deux études complémentaires viendront alimenter autour de l'industrie 4.0 (22 000€) et la silver economy (20 000€) ;
- Conduite d'une étude opérationnelle de requalification des ZAE à l'échelle du Territoire (60 000€) ;
- Poursuite des partenariats (adhésions, subventions et événements), dont Réseau initiative Grand Est Seine-Saint-Denis (53 000€) ;
- Etablissement d'un plan de communication pour se faire connaître des entrepreneurs pour environ 50 000€ ;
- Mise en place d'un observatoire fiscale-économique et réalisation d'une étude sur la révision des valeurs locatives professionnelles, dont acquisition d'une base de données fiscales pour un montant total de 51 000€ ;
- Finalisation des travaux et ouverture du Plateau (pôle entrepreneurial à Montfermeil) pour 32 000€ (crédits inscrits au budget annexe).

- **Des actions en matière de transports centrales pour répondre aux enjeux du territoire**

Dans un contexte social difficile, il est particulièrement important de mener une politique de transports ambitieuse : elle permet en effet aux usagers de se déplacer et ainsi d'accéder à de nouvelles opportunités, alors que l'existence de zones blanches de la mobilité entraîne pour ainsi dire un effet boule de neige des difficultés.

En 2019, le chantier de la prolongation du T4 sur les villes de Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Livry-Gargan et Les Pavillons-sous-Bois s'est accéléré. Un travail approfondi a également été réalisé entre ces villes et Île-de-France Mobilités sur la réorganisation du réseau de bus à l'horizon 2020 aux abords du T4. Le suivi de l'étude de pôle de la gare du Grand Paris Express a permis de poser les bases d'une organisation des espaces autour de la future gare.

L'année 2020 se présente comme une année de transition :

- Le T4 a été inauguré à la fin de l'année 2019. Il reste à achever la pose du mobilier urbain, à structurer les espaces publics, et à opérer l'ensemble des réceptions. L'appui de l'AMO dont le marché a été passé en 2015 pour 1 an renouvelable quatre fois sera ainsi indispensable pourachever le projet, soit un coût annuel de 145 000€.
- Une étude des besoins de transports sur GPGE est prévue pour un montant de 50 000€.

4. Des dépenses support adaptées à l'accompagnement efficace des politiques publiques

Bien qu'elles ne concernent pas directement le cœur d'une compétence en particulier, les actions des fonctions supports sont nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques opérationnelles, qu'il s'agisse d'assurer les bonnes conditions de travail des personnels, de piloter le budget pour définir les arbitrages nécessaires ou encore de communiquer sur les actions entreprises par l'EPT.

Globalement, les dépenses liées aux fonctions supports visent la mise en œuvre des projets suivants :

- Direction des ressources humaines : mise en place de la cotation de tous les postes et déploiement de la part variable, adoption du document unique, préparation d'un plan de formation 2021-2023 et développement du réseau de formateurs internes.
- Direction des finances et du contrôle de gestion : aide à la décision sur les enjeux financiers à l'échelle de la mandature 2020/2026, structuration de la fonction contrôle de gestion, sécurisation de la bonne consommation des fonds européens du programme ITI (Investissement Territorial Intégré) disponibles pour la période 2014-2020 et préparation de la nouvelle programmation 2021-2027.
- Direction des affaires juridiques, de la commande publique et du patrimoine : finalisation de l'aménagement de locaux du siège de l'EPT, performance de la politique achats, mise en place d'un dispositif de gestion efficiente du patrimoine dans la continuité du projet engagé en 2019, élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de la sécurité au travail.
- Direction des systèmes d'information : mise en œuvre d'outils collaboratifs et encouragement à la dématérialisation, afin de faire du numérique un levier de modernisation et d'amélioration des méthodes de travail. La Direction des systèmes d'information prévoit également de travailler plus directement avec les Directions et services informatiques des villes autour de problématiques et sujets communs.
- Mission Stratégie, Coopérations et communication : dans le contexte des élections municipales prévues en mars 2020, la Mission accompagnera la réflexion de la stratégie de territoire formalisée et partagée avec l'ensemble des élus du territoire. Enfin, dans la continuité des actions entamées en 2019, la Mission travaillera à la mise en œuvre de la stratégie territoriale d'accompagnement des Jeux Olympiques 2024, et à l'élaboration du PCAET (Plan-Climat-Air-Energie-Territorial).

5. Une situation financière toujours très saine et une épargne nette qui progresse en 2020

La situation financière de Grand Paris Grand Est est très saine. En effet, l'Etablissement public territorial a hérité, au budget principal, d'un unique emprunt à taux zéro contracté auprès de la Caisse d'allocations familiales.

Au 1^{er} janvier 2020, l'encours total de dette du budget principal est de 52 500€. L'épargne nette prévisionnelle de Grand Paris Grand Est pour 2020 est de 4 179 070€.

La capacité de désendettement reste par conséquent excellente (environ 0,012 année).

**Tableau de synthèse : épargne et capacité de désendettement
du budget principal**

Sur la base du BP 2020	
Recettes réelles de fonctionnement	90 458 220,63
Recettes de fonctionnement exceptionnelles	100 000,00
RRF "nettes" (recettes récurrentes)	90 358 220,63
Dépenses réelles de fonctionnement	86 261 650,63
Dépenses de fonctionnement exceptionnelles	100 000,00
DRF "nettes" (dépenses récurrentes)	86 161 650,63
Epargne brute	4 196 570,00
Intérêts de la dette	0,00
Epargne de gestion courante	4 196 570,00
Annuités de la dette	17 500,00
Epargne nette	4 179 070,00
Encours de dette (au 01/01/2020)	52 500,00
Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute)	0,012510217

BUDGETS ANNEXES

Depuis 2016, Grand Paris Grand Est dispose de deux budgets annexes :

- Le premier concerne l'eau et l'assainissement, soit les eaux usées (par opposition aux eaux pluviales, prises en charge financièrement par le budget principal) ;
- Le deuxième concerne les hôtels d'activités que gère Grand Paris Grand Est sur les communes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil. Ce deuxième budget annexe a été augmenté en 2018 avec l'intégration de l'« Espace 22 », une pépinière transférée par la commune de Rosny-sous-Bois, puis en 2019 avec l'intégration du « Plateau », nouvel équipement créé à Montfermeil et dédié à l'entrepreneuriat.

Le transfert de la compétence aménagement a entraîné la nécessité de créer deux nouveaux budgets annexes en 2019, pour les opérations réalisées en régie :

- Un troisième pour l'opération mixte aménagement / habitat du 21 rue des deux communes à Rosny-sous-Bois ;
- Un quatrième pour l'opération d'aménagement du parc du plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois.

1. Budget annexe assainissement

**Tableau : les équilibres du budget annexe assainissement 2020,
tel qu'il est soumis au vote du Conseil de territoire le 4 février 2020**

Budget annexe assainissement 2020 - Budget primitif			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP2020	Chapitre	BP2020
011 - Dépenses courantes	4 663 552,88 €	70 - Contributions, dont redevance assainissement	13 305 032,83 €
012 - Charges de personnel	1 255 229,00 €		
65 - Contributions	100,00 €	77- Recettes exceptionnelles	10 000,00 €
66 - Intérêts	1 216 662,34 €		
67 - Dépenses exceptionnelles	10 000,00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	3 056 195,00 €	042 - Amortissements des subventions	505 770,00 €
042 - Amortissements	3 619 063,61 €		
TOTAL	13 820 802,83 €	TOTAL	13 820 802,83 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP2020	Chapitre	BP2020
16 - Emprunts	2 231 481,93 €	13 - Subventions d'équipement	1 870 400,00 €
20 - Etudes	750 000,00 €	16 - Emprunts	13 151 593,32 €
21 - Travaux, acquisitions	11 310 000,00 €	45 - Opérations pour tiers	1 400 000,00 €
23 - Travaux	6 900 000,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	3 056 195,00 €
45 - Opérations pour tiers	1 400 000,00 €	040 - Amortissements	3 619 063,61 €
040 - Amortissements des subventions	505 770,00 €		
TOTAL	23 097 251,93 €	TOTAL	23 097 251,93 €

En 2020, le budget annexe assainissement vise à répondre à trois objectifs majeurs :

- L'achèvement de la structuration et de l'organisation de la direction ;
- La conduite d'actions stratégiques telles que :
 - L'engagement du schéma directeur, suite aux études préalables réalisées par l'AMO,
 - L'engagement du plan d'actions baignade,
 - L'amélioration continue de la communication avec les Villes, de la participation et de l'information des élus.
- L'amélioration de la performance du service :
 - La poursuite de l'amélioration du taux de réalisation du programme de travaux, en proposant notamment un programme de travaux plus réaliste au BP 2020,
 - La simplification des outils (marchés publics plus simples à utiliser),

- La modification de l'organisation pour les certificats de conformité (par un marché),
- La révision du règlement d'assainissement,
- L'amélioration du suivi des demandes par la gestion de la relation usagers (GRU), par des outils de suivi plus simples,
- Le renforcement du partenariat avec le CD93, notamment sur l'instruction des permis de construire.

1.1.Les recettes de fonctionnement affichent une stabilité

Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP2020
70 - Contributions, dont redevance assainissement	13 305 032,83 €
77- Recettes exceptionnelles	10 000,00 €
042 - Amortissements des subventions	505 770,00 €
TOTAL	13 820 802,83 €

Les tarifs de la redevance d'assainissement ne changent pas entre 2019 et 2020.

Le montant des contributions (chapitre 70) correspondant pour près de 80% à la redevance d'assainissement, il est donc stable, voire en légère augmentation par rapport à 2019 en lien avec une intensification des visites de conformité.

1.2.Les recettes d'investissement augmentent avec la souscription de nouveaux emprunts pour un montant total de 13,1 millions d'euros

Recettes d'investissement	
Chapitre	BP2020
13 - Subventions d'équipement	1 870 400,00 €
16 - Emprunts	13 151 593,32 €
45 - Opérations pour tiers	1 400 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 056 195,00 €
040 - Amortissements	3 619 063,61 €
TOTAL	23 097 251,93 €

Les subventions d'équipement (chapitre 13) sont en baisse mais cela s'explique en grande partie par une évolution du règlement d'intervention des aides de l'Agence de l'eau. Elles s'accompagnent d'emprunts à taux zéro pour un montant de 935 200€.

Le reste des crédits inscrits au chapitre 16 correspond à la souscription d'un nouvel emprunt « classique » de 12 216 393,32€ servant à financer le programme de travaux prévus en dépenses.

Le montant inscrit au chapitre 45 traduit la dynamique de partenariat engagée en 2019 avec l'Agence de l'eau à travers une enveloppe d'aides aux riverains de 1,4 millions d'euros à allouer par Grand Paris Grand Est suite à un travail d'instruction concernant les travaux de branchement. L'opération étant neutre pour le budget de l'Etablissement public territorial, le même montant se retrouve également en dépenses.

Le virement de section (chapitre 021) diminue fortement quand les amortissements (chapitre 040) augmentent légèrement en lien avec l'enrichissement du patrimoine de l'EPT.

1.3. La baisse des dépenses exceptionnelles et du virement de section explique la baisse des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre	BP2020
011 - Dépenses courantes	4 663 552,88 €
012 - Charges de personnel	1 255 229,00 €
65 - Contributions	100,00 €
66 - Intérêts	1 216 662,34 €
67 - Dépenses exceptionnelles	10 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	3 056 195,00 €
042 - Amortissements	3 619 063,61 €
TOTAL	13 820 802,83 €

Une baisse des dépenses courantes inscrites au budget primitif est prévue (chapitre 011) mais celles-ci devraient avoir un niveau au moins similaire à celui de 2019 lors du budget supplémentaire. En effet, la reprise du résultat suite à l'adoption du compte administratif 2019 devrait permettre d'ajouter environ 2,5 millions d'euros afin de réaliser les travaux d'entretien des réseaux au second semestre.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) n'augmentent pas malgré le recrutement d'un ingénieur pour le pôle réglementation et qualité des rejets.

La baisse provient essentiellement des dépenses exceptionnelles (chapitre 67) qui, par nature, ne sont pas récurrentes et du virement de section (chapitre 023).

1.4. L'ambition en matière de travaux se poursuit avec un programme d'investissement de près de 17 millions d'euros

Dépenses d'investissement	
Chapitre	BP2020
16 - Emprunts	2 231 481,93 €
20 - Etudes	750 000,00 €
21 - Travaux, acquisitions	11 310 000,00 €
23 - Travaux	6 900 000,00 €
45 - Opérations pour tiers	1 400 000,00 €
040 - Amortissements des subventions	505 770,00 €
TOTAL	23 097 251,93 €

Les crédits d'études (chapitre 20) intègrent notamment le lancement du schéma directeur d'assainissement qui devrait coûter au total un million d'euros sur trois ans.

L'enveloppe allouée aux travaux (chapitres 21 et 23) se maintient entre 2019 et 2020. Cela correspond au programme de travaux détaillé dans les pages suivantes, qui a été construit de manière partenariale avec les villes.

Programme de travaux d'investissement 2020

Commune	Rues concernées	Nature des opérations	BP2020 (€HT)	Coût EU	Coût EP	Coût UN
CSB	Allée castillon (partie 2) entre Angel testa et Chêne pointu	Réhabilitation	625 000,00	312 500,00	312 500,00	
CSB	Allée Emille Cossonneau	Réhabilitation	525 000,00	262 500,00	262 500,00	
CSB	Allée Cochin	Réhabilitation	375 000,00	187 500,00	187 500,00	
CSB	TOTAL CLICHY SOUS BOIS		1 525 000,00	762 500,00	762 500,00	-
COU	Rue JB Clément rue du Contrat	Mise en séparatif (entre rue Faisanderie et rue du Contrat) et création réseau EU rue du Contrat	400 000,00	200 000,00	200 000,00	
COU	Rue Gay Lussac	Création d'un réseau d'eaux usées	250 000,00	200 000,00	50 000,00	
COU	Rue de la Faisanderie	Création d'un réseau d'eaux usées	375 000,00	300 000,00	75 000,00	
COU	TOTAL COUBRON		1 025 000,00	700 000,00	325 000,00	-
GYY	place des Ormes	gainage	14 000,00		14 000,00	
GYY	Rue Barbusse	création de réseaux EU et réhabilitation EP				
GYY	Rue Fenelon	création de réseaux EU et réhabilitation EP	300 000,00	250 000,00	50 000,00	
GYY	Rue Florian	création de réseaux EU et réhabilitation EP	150 000,00	100 000,00	50 000,00	
GYY	Rue Jules Guesde	création de réseaux EU et réhabilitation EP	600 000,00	450 000,00	150 000,00	
GYY	Rue Panorama	création de réseaux EU et réhabilitation EP	20 000,00	10 000,00	10 000,00	
GYY	bassin Georges guillonet	étude hydraulique	50 000,00	25 000,00	25 000,00	
GYY	TOTAL GAGNY		1 134 000,00	835 000,00	299 000,00	-
GSM	Secteur Muriers-Groseillers	Etude hydraulique (inondations)	50 000,00		50 000,00	
GSM	Bvd Vincent Van Gogh	Réhabilitation EU	300 000,00	300 000,00		
GSM	rue des Pinsons	Réhabilitation EU	350 000,00	350 000,00		
GSM	Rue des Muriers et rue Henri IV	Réhabilitation EU	300 000,00	300 000,00		
GSM	TOTAL GOURNAY SUR MARNE		1 000 000,00	950 000,00	50 000,00	-
LIG	Rue de Vaujours	Réhabilitation du réseau Unitaire	150 000,00			150 000,00
LIG	Boulevard Robert Schuman	Réhabilitation du réseau Unitaire	650 000,00			650 000,00
LIG	Allée Antonin et Pierre Magne	Réhabilitation du réseau Unitaire	150 000,00			150 000,00
LIG	Secteur bassin du Rouailler	Travaux complémentaires après construction du bassin (convention)	200 000,00			200 000,00
LIG	Carrefour Liegeard / aguneauu	Etude hydraulique (inondations)	20 000,00			20 000,00
LIG	TOTAL LIVRY-GARGAN		1 170 000,00	-	-	1 170 000,00
MTF	rue Picasso	Dévoiement de réseaux	150 000,00	75 000,00	75 000,00	
MTF	Rue perdrigé	Réhabilitation	400 000,00	200 000,00	200 000,00	
MTF	rue Curie	Réhabilitation	400 000,00	200 000,00	200 000,00	
MTF	Avenue Ampere, avenue arago	Etude hydraulique (inondations et mauvaise séparativité)	20 000,00	10 000,00	10 000,00	
MTF	Rue Henri Barbusse et avenue général de Gaulle	Etude pour dévoiement des réseaux (boucle du T4)	60 000,00	30 000,00	30 000,00	
MTF	TOTAL MONTFERMEIL		1 030 000,00	515 000,00	515 000,00	-
NEP	rue Faidherbe	création d'un réseau EU - réhabilitation du réseau EP	300 000,00	250 000,00	50 000,00	
NEP	Rue Victor Hugo	Création d'un immeuble - création EU et réhabilitation EP	250 000,00	200 000,00	50 000,00	
NEP	Avenue maréchal foch / joffre phase 2	création d'un réseau EU - réhabilitation du réseau EP	315 000,00	250 000,00	65 000,00	
NEP	avenue de Rosny	création d'un réseau EU - réhabilitation du réseau EP	200 000,00	100 000,00	100 000,00	
NEP	Boulevard Fichot	Etude hydraulique	50 000,00	25 000,00	25 000,00	
NEP	TOTAL NEUILLY PLAISANCE		1 115 000,00	825 000,00	290 000,00	-

Commune	Rues concernées	Nature des opérations	BP2020 (€HT)	Coût EU	Coût EP	Coût UN
NSM	Quartier du plateau : Chemin du plateau - avenue et rue des Princes	Réhabilitation	400 000,00	200 000,00	200 000,00	
NSM	rue Bilbor	création réseau EP	60 000,00		60 000,00	
NSM	Rue Jules Lamant et ses fils et	Réhabilitation	300 000,00	250 000,0000	50 000,00	
	rue Casanova	Réhabilitation de l'EP et suppression regards mixte	100 000,00	50 000,00	50 000,00	
NSM	Rue du Temple	Réhabilitation suite à inondation	300 000	150 000	150 000	
NSM	parc du coteau d'avron	Casse (zone znieff)	150 000,00	150 000,00		
NSM	Rue Brossollette	Réhabilitation	50 000,00		50 000,00	
NSM	TOTAL NEUILLY SUR MARNE		1 360 000,00	800 000,00	560 000,00	-
NLG	rue Maurice	Gainage	50 000,00	25 000,00	25 000,00	
NLG	rue de la baignade	Etude hydraulique suite aux inondations	50 000,00	25 000,00	25 000,00	
NLG	boulevard souchet (entre pierre brossollette et P. Pambrun)	Réhabilitation	200 000,00	100 000,00	100 000,00	
NLG	rue Charles Pranard	Gainage	100 000,00	50 000,00	50 000,00	
NLG	Avenue Médéric	création réseau EP, bassin (étude)	300 000,00		300 000,00	
NLG	avenue de l'Etoile	création réseau EP, bassin (étude)	300 000,00		300 000,00	
NLG	rue de Verdun (foch et brossollette)	réhabilitation EU /EP	300 000,00	150 000,00	150 000,00	
NLG	allée Closeau et butte verte	réhabilitation EU /EP	300 000,00	150 000,00	150 000,00	
NLG	Rue Navier (de la rue de la baignade et route de Neuilly)	Réhabilitation EP - EU est départemental	50 000,00		50 000,00	
NLG	Gambetta /rue Pasteur (entre p. pambrun et rue gambetta)	Réhabilitation	200 000,00	100 000,00	100 000,00	
NLG	rue butte verte	Réhabilitation	300 000,00	150 000,00	150 000,00	
NLG	rue perdigé	création réseau eaux usées	300 000,00	150 000,00	150 000,00	
NLG	avenue Montaigne	redimensionnement de réseau	200 000,00	200 000,00		
NLG	TOTAL NOISY LE GRAND		2 650 000,00	1 100 000,00	1 550 000,00	-
PSB	Allée du garde de Chasse	Réhabilitation	400 000,00			400 000,00
PSB	Allée Hippolyte Vincent	Réhabilitation	200 000,00			200 000,00
PSB	Allée du chevalier de la Barre	Réhabilitation	300 000,00			300 000,00
PSB	TOTAL PAVILLONS SOUS BOIS		900 000,00	-	-	900 000,00
RAI	Allée Clémencet	Mise en séparatif	400 000,00	200 000,00	200 000,00	
RAI	Boulevard du Midi entre l'Ermitage et allée des Hêtres	Réhabilitation	600 000,00			600 000,00
RAI	Allée des brûlis	Réhabilitation	300 000,00			300 000,00
RAI	Allée des Hêtres	Réhabilitation	600 000,00			600 000,00
RAI	TOTAL LE RAINCY		1 900 000,00	200 000,00	200 000,00	1 500 000,00
RSB	Villa Victor Hugo	création d'un EU	250 000,00	200 000,00	50 000,00	
RSB	Rue des Graviers	réhabilitation EU et EP	500 000,00	250 000,00	250 000,00	
RSB	Rue de Verdun (entre rue de Metz et av Général de Gaulle)	réhabilitation EU et EP	100 000,00	50 000,00	50 000,00	
RSB	Rue Guyemer	réhabilitation EU et EP	100 000,00	50 000,00	50 000,00	
RSB	Rue Brossollette / Rue des Chardons/Rue Henri Mondor/Rue Saint Claude	Gainage après les travaux de voirie	40 000,00	20 000,00	20 000,00	
RSB	TOTAL ROSNY SOUS BOIS		990 000,00	570 000,00	420 000,00	-
VAU	Tronçon RN3/RD44	Etude hydraulique suite aux inondations et travaux (partiel)	20 000,00		20 000,00	
VAU	Rue Racine	réhabilitation	300 000,00	150 000,00	150 000,00	
VAU	rue de Coubron	réhabilitation	50 000,00	25 000,00	25 000,00	
VAU	TOTAL VAUJOURS		370 000,00	175 000,00	195 000,00	-
VIL	Marius Gonin	Réhabilitation -UN	200 000,00			200 000,00
VIL	Rue Agnès Deniau	création EU (100ml) + regards mixtes à supprimer et réhabilitation des réseaux existants.	200 000,00	150 000,00	50 000,00	
VIL	Rue Gambetta	Etude hydraulique suite inondations	10 000,00		10 000,00	
VIL	Rue Marceau	Mise en séparatif	300 000,00	200 000,00	100 000,00	
VIL	TOTAL VILLEMOMBLE		710 000,00	350 000,00	160 000,00	200 000,00
	TOTAL EPT		16 879 000,00	7 782 500,00	5 326 500,00	3 770 000,00

1.5. Une épargne et une structure de la dette attestant une bonne santé financière

L'encours de dette du budget annexe assainissement au 1^{er} janvier 2020 est de 18 347 531,25€ avec une durée de remboursement de 38 ans. Cette dette est composée de 123 emprunts, dont 118 à taux fixe. Ces emprunts ont été, soit transférés des communes et de l'ex-CACM à Grand Paris Grand Est à partir du 1^{er} janvier 2016, soit contractés à taux zéro dans le cadre des aides apportées par l'Agence de l'eau. Ils sont tous catégorisés A1 sur la charte dite "de Gissler".

Avec une épargne brute estimée à 6,2M€ au BP 2020, la capacité de désendettement de Grand Paris Grand Est au budget annexe assainissement est inférieure à 3 ans.

Le budget 2020 prévoit la souscription de nouveaux emprunts à hauteur de 13,1 millions d'euros.

**Tableau de synthèse : l'épargne et la capacité de désendettement
du budget annexe assainissement**

Sur la base du BP 2020	
Recettes réelles de fonctionnement	13 315 032,83
Recettes de fonctionnement exceptionnelles	10 000,00
RRF "nettes" (recettes récurrentes)	13 305 032,83
Dépenses réelles de fonctionnement	7 145 544,23
Dépenses de fonctionnement exceptionnelles	10 000,00
DRF "nettes" (dépenses récurrentes)	7 135 544,23
Epargne brute	6 169 488,60
Intérêts de la dette	1 216 662,34
Epargne de gestion courante	4 952 826,26
Annuités de la dette	2 231 481,93
Epargne nette	2 721 344,33
Encours de dette (au 01/01/2020)	18 347 531,25
Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute)	2,973914442

2. Budget annexe activités économiques

**Tableau : les équilibres du budget annexe activités économiques 2020,
tel qu'il est soumis au vote du Conseil de territoire le 4 février 2020**

Budget annexe activités économiques 2020 - Budget primitif			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP2020	Chapitre	BP2020
011 - Dépenses courantes	370 274,74 €	70 - Contributions	250 000,00 €
67 - Dépenses exceptionnelles	1 000,00 €	75 - Produits, revenus	64 982,00 €
		77 - Recettes exceptionnelles	82 198,00 €
042 - Amortissements	138 405,26 €	042 - Amortissements des subventions	112 500,00 €
TOTAL	509 680,00 €	TOTAL	509 680,00 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP2020	Chapitre	BP2020
16 - Dépôts et cautionnements	24 000,00 €	16 - Dépôts et cautionnements	24 000,00 €
21 - Travaux, acquisitions	24 210,00 €		
040 - Amortissements des subventions	114 195,26 €	040 - Amortissements	138 405,26 €
TOTAL	162 405,26 €	TOTAL	162 405,26 €

Le budget annexe activités économiques a été créé pour gérer les hôtels d'activités de l'ex-CACM, transférés en 2016 à l'Etablissement public territorial. En 2018, suite au transfert de la compétence développement économique, l'intégration de la pépinière « Espace 22 » de Rosny-sous-Bois élargit son périmètre. Depuis 2019, le budget annexe activités économiques intègre enfin les dépenses et les recettes du « Plateau », nouvel équipement dédié à l'entrepreneuriat et qui ouvrira ses portes à Montfermeil en 2020.

3. Budget annexe parc du plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois

**Tableau : les équilibres du budget annexe parc du plateau d'Avron 2020,
tel qu'il est soumis au vote du Conseil de territoire le 4 février 2020**

Budget annexe parc du plateau d'Avron 2020 - Budget primitif			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP2020	Chapitre	BP2020
011 - Dépenses à caractère général	5 000,00 €	74 - Dotations et participations	5 000,00 €
TOTAL	5 000,00 €	TOTAL	5 000,00 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP2020	Chapitre	BP2020
23 - Travaux	140 000,00 €	204 - Participations financières	140 000,00 €
TOTAL	140 000,00 €	TOTAL	140 000,00 €

Créé en 2019, le budget annexe pour l'opération du parc du plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois permet d'individualiser les risques financiers de cette opération d'aménagement réalisée en régie. La vocation de ce budget annexe est donc unique.

Les recettes proviennent intégralement d'un remboursement par la commune de Rosny-sous-Bois.

4. Budget annexe 21 rue des deux communes à Rosny-sous-Bois

**Tableau : les équilibres du budget annexe 21 rue des deux communes 2020,
tel qu'il est soumis au vote du Conseil de territoire le 4 février 2020**

Budget annexe 21 rue des deux communes 2020 - Budget primitif			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP2020	Chapitre	BP2020
011 - Dépenses à caractère général	407 200,00 €	77 - Recettes exceptionnelles	800 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	392 800,00 €		
TOTAL	800 000,00 €	TOTAL	800 000,00 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP2020	Chapitre	BP2020
23 - Travaux	392 800,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	392 800,00 €
TOTAL	392 800,00 €	TOTAL	392 800,00 €

Créé en 2019, le budget annexe pour l'opération du 21 rue des deux communes à Rosny-sous-Bois permet d'individualiser les risques financiers de cette opération d'aménagement réalisée en régie. La vocation de ce budget annexe est donc unique.

Les dépenses sont intégralement couvertes par une recette exceptionnelle provenant de la liquidation de l'OPHLM.



Grand Paris Grand Est
11, boulevard du Mont d'Est
93 160 Noisy-le-Grand
01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr

